



3ème tournoi de Tyrosse – TI' BAD ARRANGE

le 5 et 6 décembre 2026

**Lieux : Complexe Sportif de la Voie
Romaine (Gymnase)**

**11 Voie Romaine 40230 Saint Vincent
de Tyrosse**

REGLEMENT PARTICULIER N° AUTORISATION FFBAD :

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation et les modalités d'engagement. L'inscription au tournoi entraîne :

- Article 1 : l'acceptation du présent règlement.
- Article 2 : Cette compétition se déroule selon les règles de la Fédération Française de Badminton et les dispositions générales du Guide du Badminton (et notamment de la procédure de gestion des cartons et des sanctions (FFBaD / GdB / édition - 2017/1 - Chapitre 3.3. Les principes sportifs> Circulaire cartons). En aucun cas plus de 8 matchs par jour et par joueur ne seront autorisés. Une tenue de Badminton conforme aux circulaires FFBaD sera exigée sur les terrains. La compétition se déroulera au Complexe Sportif de la Voie Romaine (Gymnase) avec 7 terrains. Pour accéder aux parquets du gymnase, une paire spécifique de chaussures de salle est obligatoire.
- Article 3 : Elle est placée sous l'autorité du Juge-Arbitre : M. Quesnel Jean-Baptiste , ses décisions seront sans appel. Le GEO de cette compétition sera Mme Gayet Cléonice.
- Article 4 : Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer ainsi que les officiels, les coachs. Les coachs devront avoir une tenue appropriée, il leur sera interdit de manger, boire et fumer ainsi que de téléphoner aux abords des terrains
- Article 5 : Le tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFBaD et ne faisant l'objet d'aucune suspension. Les participants devront être licenciés à la date des tirages au sort.
- Article 6 : Tableaux proposés : SD, SH, DMX. Le mixte le samedi et le simple le dimanche. Séparation des tableaux selon les côtes FFBaD du CPPH au jeudi 26

novembre 2026. Les tableaux se déroulent en poules et en élimination directe en phases finales dans toutes les séries. Nombre maximum de joueurs : il sera lié au nombre maximum de matches possibles sur le week-end, soit environ 200.

- Article 7 : Les joueuses et joueurs devront se tenir prêts 45 minutes avant l'heure de leurs matchs. Tout joueur souhaitant s'absenter pendant la compétition devra obligatoirement en référer au Juge-Arbitre. Cette absence sera programmée suivant les indications ci-dessus. En cas de retard supérieur à 10 minutes, le joueur sera déclaré WO et sanctionné. Le temps d'échauffement est fixé à 2 minutes et 30 secondes à partir du moment où le match est appelé. Celui-ci comprend les tests des volants et la mise en tenue. Le temps de repos minimum entre chaque match sera de 20 minutes. Les joueurs doivent rester présents jusqu'à l'affichage des sorties de poule.
- Article 8 : Tout joueur engagé et ne se présentant pas le jour de la compétition sera déclaré WO. Il devra justifier son absence dans un délai de 5 jours. En cas de WO non justifié, les sanctions prévues par la circulaire forfaits de la FFBAD seront appliquées (FFBaD / GdB / édition - 2017/1 - Chapitre 3.4. Les principes sportifs> Circulaire forfaits). En cas de forfait non justifié après la constitution des tableaux, les droits d'inscription restent acquis à l'UST Badminton. Les justificatifs devront être envoyés au CLOT (clot@lnaqbad.fr).
- Article 9 : En cas de forfait, un joueur pourra être remplacé avec l'accord du Juge-Arbitre principal et des joueurs concernés pour les doubles. Ces remplacements seront effectués avec des joueurs en liste d'attente et sur place uniquement si le tableau concerné n'a pas encore débuté.
- Article 10 : Tout participant à la compétition qui se voit infliger un carton (rouge ou noir) suite à un mauvais comportement recevra un formulaire à signer, de la part du JA. Ce document notifie les procédures et sanctions auxquelles le joueur s'est exposé selon le règlement de discipline fédérale (cf circulaire 3.3 du Guide du badminton)
- Article 11 : En cas de nécessité, les organisateurs se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition en concertation avec le Juge Arbitre.
- Article 12 : Les volants du tournoi sont ceux homologués par la FFBAD. En cas de litige, le volant officiel sera le RSL 3 Pro mise en vente par le club de Tyrosse lors du tournoi au prix de 33€. Ils sont à la charge des participants.
- Article 13 : Tout volant touchant le plafond ou une structure aérienne sera remis une fois à l'engagement. En cours de jeu il sera compté faute. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que les accessoires nécessaires à son match.
- Article 14 : Les matches seront en auto-arbitrage.
- Article 15 : Les vainqueurs et finalistes de chaque série seront récompensés par des lots.
- Article 16 : Les droits d'engagement sont de 18€ pour un tableau et 22€ pour 2 tableaux, un tarif préférentiel sera appliqué aux licenciés de l'UST Badminton. Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée (email ou courrier) et ouvriront le mardi 1er septembre à 8h00. Pour être prises en considération, elles devront être accompagnées du règlement des droits d'engagement. La date limite des inscriptions est fixée au 23 novembre 2026 à 12h. La confection

des tableaux se fera le 30 novembre 2026.

- Article 17 : Les inscriptions seront enregistrées suivant leur ordre d'arrivée (email ou courrier) jusqu'à remplir les tableaux à 90%. Les 10% restants seront complétés par les meilleur(e)s CPPH des joueur(se)s ou paires dont les inscriptions seront arrivées ensuite et avant la date limite du 23 novembre 2026.
- Article 18 : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel.
- Article 19 : Tout joueur qui s'inscrit à cette compétition autorise de fait les organisateurs à prendre et utiliser des images. Y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires diffusés en France pour la durée la plus longue prévue par la loi et les règlements en vigueur.
- Article 20 : Les joueurs mineurs doivent être accompagnés par un adulte référent (issu du club d'appartenance ou d'un parent).
- Article 21 : Le présent règlement sera affiché dans la salle via les QR code badnet, idem pour l'échéancier. Les tableaux seront consultables sur l'application E-bad tout au long du week-end
- Article 22 : L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement.